

MINISTERE DE L'AIDE ET DE LA COOPERATION  
P A R I S

-----

N° Convention : 6500 348/  
Date de parution :  
Avril 65.

ETUDE DEMOGRAPHIQUE  
DANS LA REGION DU SINE SALOUM (Sénégal)

-----

- Déroulement de la campagne 1964-65

1965

par Cambrelle (P)

OFFICE de la RECHERCHE SCIENTIFIQUE et TECHNIQUE OUTRE-MER

GENTRE O. R. S. T. O. M. de DAKAR-HANN

## ETUDE DEMOGRAPHIQUE DANS LA REGION DU SINE SALOUM (Sénégal)

DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE 1964-65  
(et des observations antérieures)

Rédigé par P. CANTRELLE

---

La présente enquête, objet d'une convention entre le Ministère de la Coopération et l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer a consisté en un recensement de contrôle à partir du fichier de population établi précédemment (Oct.62 - Janvier 63) et contrôlé une première fois (Déc.63 - Mars 64). Ces deux précédentes enquêtes avaient été elles-mêmes réalisées grâce à une subvention du Fonds d'Aide et de Coopération de la République Française au Service de la Statistique de la République du Sénégal.

Il est donc difficile de séparer la campagne actuelle (2ème recensement de contrôle) de son contexte antérieur et pour en faciliter la compréhension le présent rapport fera également référence au déroulement des premières observations qui n'avaient d'ailleurs jusqu'ici fait l'objet d'aucun rapport détaillé.

Au préalable on rappellera les objectifs de l'étude. Les résultats comparés des deux premiers cycles annuels doivent être donnés en Juillet 1965.

### OBJECTIFS DE L'ETUDE :

1°) Obtenir un enregistrement précis principalement des naissances et des décès et aussi des mariages et des migrations, dans une zone déterminée, indépendamment des déclarations de l'état-civil, pour améliorer l'estimation des taux de fécondité et de mortalité, et si possible pendant plusieurs années successives, afin de calculer des taux moyens.

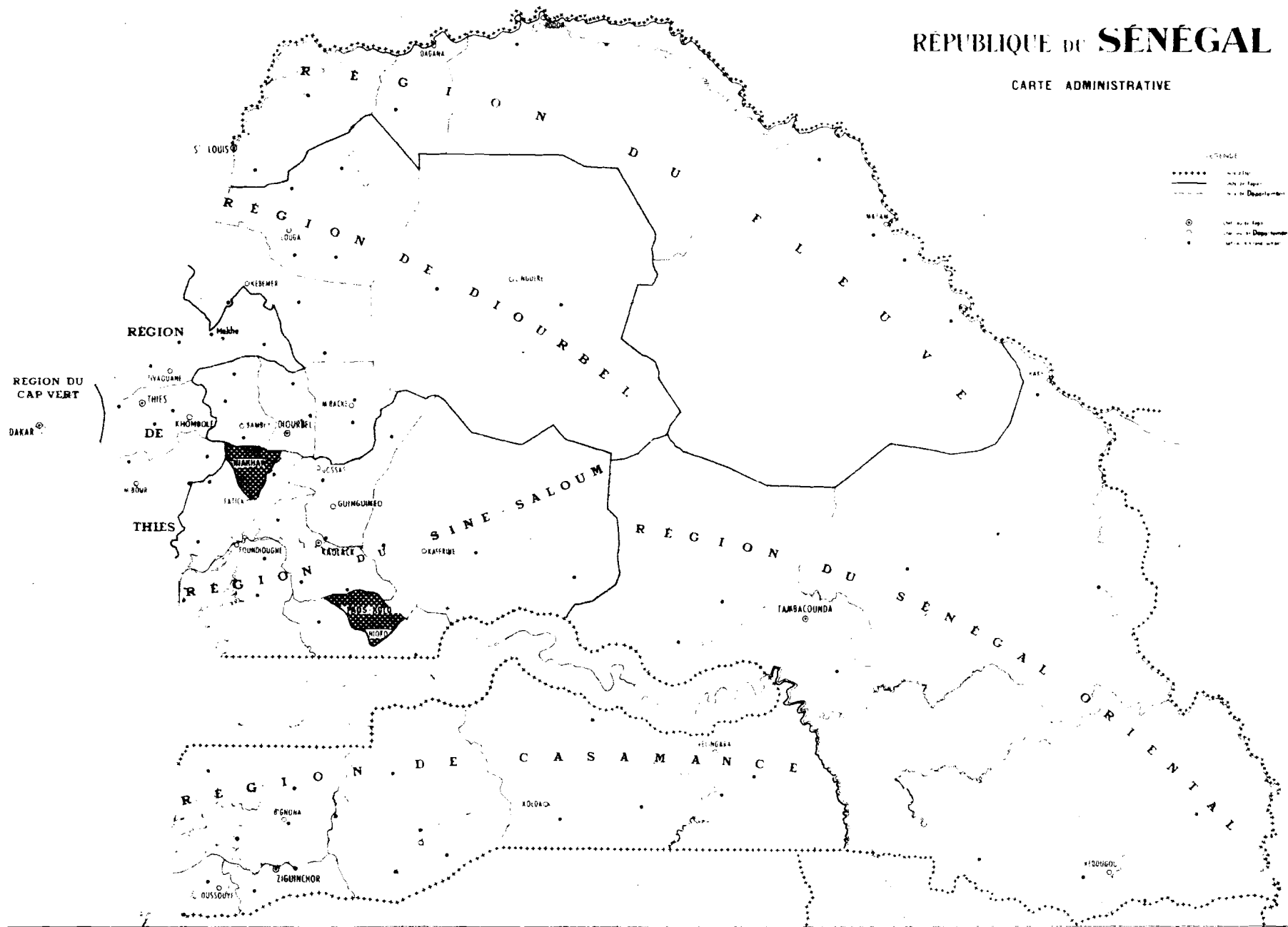
Comparer les résultats avec l'enregistrement dans les bureaux d'état-civil et surtout avec ceux obtenus par d'autres méthodes (méthode des interrogatoires rétrospectifs de l'enquête démographique par sondage 1960-61) pour apprécier la valeur de celles-ci.

Tirer les enseignements méthodologiques sur cette méthode d'observation suivie et en calculer le coût, afin de prévoir le financement d'enquêtes éventuelles du même type.

2°) Parallèlement examiner dans la même zone le fonctionnement du système d'état-civil prévu par la nouvelle réglementation (loi de Juin 1961) pour déceler les difficultés locales éventuelles et proposer les solutions propres à l'améliorer, solutions qui pourraient être applicables à d'autres régions ou d'autres Etats. Les statistiques administratives de l'état-civil sont en effet appelés à remplacer dans l'avenir les observations démographiques encore nécessaires dans la période actuelle.

# RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

CARTE ADMINISTRATIVE



## METHODE UTILISEE

Trois conditions principales s'imposaient :

- un effectif suffisant de population
- le choix d'une zone
- une observation démographique précise.

### L'effectif nécessaire :

Il est admis que pour être significatifs, les taux calculés doivent porter sur au moins 100.000 personnes.

Compte tenu des crédits disponibles au début de l'étude et les conditions de travail, l'enquête ne pouvait porter que sur 50.000 personnes environ. Les nouveaux crédits permettant de prolonger l'observation pendant deux autres cycles annuels, on a donc déjà à l'issue du deuxième recensement de contrôle une population observée de 50.000 x 2 ans : 100.000 personnes - année, et qui sera portée l'an prochain à 150.000, effectif satisfaisant.

### Les zones étudiées :

Il eut été intéressant de faire un sondage sur un certain nombre de grappes de villages, pour obtenir des résultats représentatifs de l'ensemble d'une région. Mais la dispersion que suppose le sondage entraîne une dépense relativement plus grande pour un effectif de même taille. Il apparaissait donc plus prudent de localiser l'enquête à un nombre réduit de zones. Au reste, l'objectif principal de l'enquête était d'obtenir une observation précise des faits plutôt qu'une représentativité correcte de l'ensemble de la région.

Afin de répondre aux objectifs de l'enquête il était préférable que les limites des zones étudiées correspondent à des limites administratives.

La région du Sine-Saloum, une des sept régions administratives du Sénégal, est l'une des plus importante tant par sa population que par son poids dans l'économie du pays; elle comprend en effet la plus grande partie de la zone arachidière du Sénégal.

De population dense, d'accès relativement facile, elle se compose

- de la zone arachidière du Saloum Oriental et des pays Serer du Sine et du Saloum
- de la zone maritime à peuplement Serer qui se divise elle-même en deux parties, le bas-Saloum et les îles.

.../...

Administrativement elle est divisée en 6 Départements. Chacun d'eux est composé de 4 arrondissements en moyenne. L'Arrondissement peut-être divisé lui-même en unités territoriales composées de villages groupés autour d'un secco C.R.A.D. Le secco C.R.A.D. est un bâtiment où sont stockées les arachides soit pour la distribution, soit après récupération des semences prêtées. Il est habituellement situé dans le village le plus important du groupe.

En accord avec les autorités locales, deux arrondissements ont été choisis.

L'un dans le Sine, arrondissement de Niakhar (département de Fatik) peuplé de paysans serer qui occupent de façon stable et dense le sol(x). Il semble à première vue, que relativement à la production actuelle de la terre, la saturation démographique soit réalisée.

Sur un fond religieux animiste, existent des minorités chrétienne et musulmane. La scolarisation est relativement avancée.

L'autre dans le Saloum, Arrondissement de Paos-Koto (département de Nirodu-Rip). Là, le sol n'est pas encore occupé en totalité et la terre, qui produit des rendements relativement bons, attire une population d'origines diverses, à la recherche de nouvelles terres.

Les habitants sont en majorités musulmans, Tidjanes ou Mourides, la scolarisation faible.

En ce qui concerne les centres d'état civil, le premier arrondissement n'en comportait que deux pour six "secco", chacun tenu par un infirmier, le second un centre par secco tenu par le gérant du secco.

L'Arrondissement de Niakhar a été étudié en entier (33.000 personnes); en raison des crédits disponibles et du rendement de recensement initial, on a dû limiter l'étude dans la seconde zone à quatre "secco" (17.000 personnes) soit la moitié de la population de l'arrondissement de Paos-Koto.

#### L'observation :

Deux éléments étant nécessaires au calcul des taux démographiques essentiels, effectif de la population au risque et nombre de naissances et décès survenus dans cette population pendant une période déterminée, on a établi un fichier de population au cours d'un recensement initial, mis à jour par des visites à domicile périodiques, d'abord trimestrielles puis seulement annuelles.

---

(x) PELLISSIER P. Les paysans sérères - Essai sur la formation d'un terroir au Sénégal - Les cahiers d'Outre-Mer, 1953, n° 22.

Pour le réaliser plusieurs conditions devaient être remplies, principalement:

- le dénombrement systématique,
- la détermination de la situation de résidence,
- la précision de l'identification et de la localisation des individus,
- le repérage le plus juste possible de la date des événements survenus après le recensement initial.

La technique de l'observation a évolué légèrement d'un recensement à l'autre en tenant compte de l'expérience acquise.

LE RECENSEMENT INITIAL -

Localisation des villages :

La seule carte disponible est à l'échelle de 1/200.000, trop réduite pour ce travail, car à cette échelle, de nombreux villages ne sont pas mentionnés et certains noms de lieux ne correspondent pas à ceux des villages administratifs.

Ces cartes agrandies à l'échelle du 1/50.000ème ont servi de canevas pour situer approximativement les villages de l'arrondissement et les principales pistes empruntées. Le schéma a été corrigé à l'usage au cours des différentes tournées.

Introduction dans les villages :

Le commencement de l'enquête avait été annoncé par un communiqué à la radio qui touche un certain nombre d'auditeurs de transistors dans les villages.

L'Arrondissement étant divisé en groupes de villages centrés par un secco, le Chef d'Arrondissement convoquait les chefs de village d'un même "secco" à une réunion où le contrôleur expliquait les raisons et les modalités de l'enquête. Il demandait également aux chefs de village d'indiquer la situation relative du village, en particulier dans l'arrondissement de Paos-Koto composé de nombreux petits villages, et établissait en accord avec eux le calendrier du recensement.

Dans le village, les mêmes explications sur l'enquête sont fournies à l'assemblée des Chefs de famille réunis autour du Chef de village. Au cours des discussions on ne prononce pas le mot de recensement, qui rappelle l'impôt. De plus, des questions sont posées sur l'origine du village :

- le nom et l'origine géographique du lignage fondateur
- le nom du Bour (Roi) sous lequel il a été fondé
- la signification du nom du village.

On demande aussi l'année de la dernière épidémie de rougeole ou de la maladie la plus meurtrière.

Les réponses sont inscrites sur le dossier du village. Elles semblent rendre favorable le comportement de la population à l'égard des enquêteurs.

.../...

On établit ensuite la liste des concessions et le schéma du village.

Arrondissement		LISTE DE CONCESSIONS		Date :
VILLAGE :				Enquêteur :
				Contrôleur :
Hameau ou quartier	N° de Concession	Nom du Chef de famille	Observations	

On commence la liste par la concession du Chef de village et on continue par les concessions voisines en suivant, si possible, le sens des aiguilles d'une montre puis par les hameaux voisins.

Toutes les concessions doivent être inscrites et numérotées, y compris celles dont tous les habitants sont absents; dans ce cas, on indique dans la colonne "observations" que la concession est inhabitée. Dans cette colonne on mentionne également le Chef de village ou d'autres renseignements que l'on jugera utiles.

S'il y a plusieurs hameaux ou quartiers dans le village, on inscrit leur nom dans la première colonne et l'on continue sans l'interrompre la série des numéros d'un hameau à l'autre.

En même temps qu'un numéro est inscrit sur la liste, on le marque à l'entrée de la concession. De cette manière, les enquêteurs de l'équipe peuvent coordonner plus facilement leur travail et s'assurer que toutes les concessions ont été recensées; ceci est utile aussi bien dans des quartiers groupés que dans des villages où les concessions sont dispersées et dont les limites s'interpénètrent.

Pour le marquage on a utilisé une craie dite indélébile. Dans le village de Niakhar on a également essayé de clouer à l'entrée des concessions une plaque de "ndimb" bois dur et imputrescible, sur laquelle on avait peint au pochoir le numéro. Ce procédé serait plus pratique pour les recensements de contrôle ultérieurs. En fait, on retrouve facilement les concessions sur le terrain, simplement d'après le nom du chef de concession.

Le schéma du village est très simple. Il a pour but de repérer l'emplacement relatif de chaque concession. On l'établit sur une feuille de papier ordinaire en même temps que l'on chemine dans le village pour établir la liste de concessions.



On inscrit le nom du village et la date du recensement, on indique la direction du Nord par une flèche, on trace les principales voies de communications en mentionnant les villages voisins, on situe approximativement le marché, la mosquée, la chapelle... et on indique chaque concession par un cercle dans lequel on inscrit le numéro de la concession; les cercles sont joints éventuellement selon les chemins empruntés.

Le recensement d'une concession :

Deux sortes de fiches sont utilisées :

- "fiche familiale", pour les résidents habituels (cartonnées 24x32)
- fiche pour les "personnes de passage".

Une fiche d'"inventaire de concession" fut utilisée au début du recensement pour habituer les enquêteurs au classement des personnes et ensuite seulement pour certaines concessions comprenant de nombreux ménages.

VILLAGE : Concession n° :		INVENTAIRE DE CONCESSION		Date :	Enquêteur :	Contrôleur:
N° de Case	Résidents habituels		Passagers	Observations		
	Chef de concession ou de ménage	Autres membres de la concession ou du ménage				

La fiche collective familiale est de même type que celles utilisées dans les autres enquêtes démographiques africaines. Outre les caractéristiques communes: village, n° de concession, date du recensement et enquêteur, on mentionne les caractéristiques individuelles suivantes :

- numéro individuel, prénoms et noms, relation avec le chef de famille ou les parents,
- sexe,
- date de naissance si elle est connue précisément, âge,
- lieu de naissance,
- **situation matrimoniale,**
- ethnie,
- pour les absents : durée, lieu et motif de l'absence,
- activité professionnelle pour les personnes de plus de 15 ans.

Des colonnes sont prévues pour le lignage maternel Serer de la personne dans l'Arrondissement de Niakhar, et la religion dans celui de Paos-Koto; enfin, les antécédents de rougeole pour les enfants de moins de 10 ans.

Des colonnes supplémentaires sont réservées aux événements nouveaux enregistrés au cours des tournées de contrôle.

Des instructions écrites ont précisé les modalités d'utilisation de la fiche.

Les questions rétrospectives sur les naissances et les décès survenus au cours des douze derniers mois n'ont pas été posées aux familles, en effet il n'aurait pas été possible d'attribuer les différences éventuelles observées entre les taux concernant l'année précédent le recensement et l'année suivante, soit à des fluctuations annuelles normales, soit à la méthode. Les questions sur la fécondité totale des femmes ont été reportées à un recensement ultérieur.

#### Cahier de village :

Lorsque le recensement du village est terminé, on remet au Chef de village un cahier en lui demandant d'y inscrire ou faire inscrire les naissances, mariages et décès survenant après le recensement.

#### Vérification par le contrôleur :

Le contrôleur vérifie que tous les quartiers et hameaux du village ont été recensés, que le nombre de concessions pour lesquelles on a établi des fiches correspondant à celui de la liste des concessions, que les fiches familiales sont correctement et lisiblement remplies.

Il va contrôler dans les concessions les fiches au sujet desquelles il a des doutes : composition de la famille, âge des personnes, etc...

Il compare l'effectif total recensé dans le village au dénombrement administratif.

Pour se rendre compte de la détermination des âges, il établit une pyramide d'âge, du moins au début du recensement.

Chaque jour, il note l'emploi du temps de l'équipe et de temps à autre, calcule le rendement afin de prévoir le déroulement du programme.

LES TOURNEES TRIMESTRIELLES -

Elles ont été effectuées par les deux contrôleurs, un dans chaque zone. Les crédits disponibles ne permettaient pas de mobiliser davantage de personnel.

Il avait été rappelé aux contrôleurs que le but essentiel de ces tournées était de faire une observation fidèle des naissances, décès et mariages survenus, des dates et des lieux, et secondairement, de la confronter avec les déclarations à l'état-civil.

Après essai sur le terrain, des fiches ont été ronéotypées pour les naissances (rouges) les mariages (vertes) et les décès (jaunes).

Il est apparu dès le début de la première tournée que le contrôleur n'aurait pas le temps de passer dans chaque famille en raison de l'habitat dispersé et qu'il devrait se contenter d'une enquête au niveau du village et du voisinage des concessions dans lesquelles on lui aurait signalé un événement.

Les sources présumées de renseignements extérieures au village étaient les registres des centres d'état-civil et les registres des maternités et hôpitaux des villes voisines.

Malheureusement, il est difficile de localiser le domicile d'après le registre d'hôpital. Plusieurs accouchements enregistrés à la maternité de Fatiok concernant des femmes de Niakhar n'ont pu être retrouvés dans le village indiqué. On a donc dû abandonner ce procédé. Il n'aurait d'ailleurs couvert qu'une proportion minime des naissances et décès survenus dans la population. Au contraire, le contrôleur avant de commencer sa tournée relève systématiquement sur ses fiches les événements inscrits sur les registres d'état-civil.

Ensuite, dans le village même, le contrôleur relève des événements inscrits sur le cahier confié au Chef de village. Il demande à celui-ci et à d'autres personnes réunies s'ils n'ont pas connaissance d'autres événements en particulier d'événements récents qui n'ont pas encore été inscrits, ou d'enfants décédés avant le baptême, c'est-à-dire avant huit jours.

Tous ces événements sont facilement localisés à partir de la liste des Chefs de concession. Le contrôleur se rend alors dans les concessions correspondantes. Il complète les renseignements sur la date de l'événement, la cause d'un décès et demande s'il est survenu un événement dans les concessions voisines.

.../...

On avait prévu de demander à chaque visite, le devenir des enfants dont la naissance avait été enregistré, mais cette démarche supposait des déplacements qui auraient allongé la durée de la tournée et devenait inutile puisqu'on devait faire un recensement de contrôle annuel dans chaque concession. Le numéro de fiche s'est révélé inutile également, de même que l'âge de la mère, déjà inscrit sur la fiche familiale.

Les questions sont directes :

- quelle femme a accouché dans le village ?
- dans quelle concession y a-t-il eu un mariage ?
- qui est décédé dans le village depuis la dernière visite ?
- "Kou dioudo dellou ?" (qui est né et reparti ?) c'est-à-dire qui est né et décédé depuis la dernière visite ? dans ce cas, une fiche est établie pour la naissance, une autre pour le décès. On demande bien sur si l'enfant a crié ou non pour essayer de préciser s'il ne s'agit pas d'un mort-né.

Après chaque tournée le contrôleur établit une fiche récapitulative par village, mais seulement à partir des événements qui se sont produits dans le village même, et met à jour les fiches familiales du recensement initial.

Il rédige ensuite un rapport de tournée d'après un canevas proposé. Ces rapports, outre les renseignements intéressants qu'ils apportaient, permettaient au contrôleur de mieux assumer l'ensemble des opérations.

PREMIER RECENSEMENT DE CONTROLE -

Un peu plus d'un an après le recensement initial, la même équipe d'enquêteurs effectue dans chaque famille un recensement de contrôle à partir des fiches familiales du recensement initial.

Aux documents de base du recensement initial : Fiche Familiale et de Passager, s'ajoutent les fiches utilisées pendant les tournées trimestrielles: Naissance, Décès, Mariage et une nouvelle fiche : Migration. Des instructions écrites ont précisé les modalités pratiques.

Dans chaque concession, pour la mise à jour des fiches collectives, on distingue trois catégories de personnes :

- a) les personnes inscrites au R.I. et qui font partie de la concession
- b) les nouvelles personnes à inscrire :
  - naissances (N)
  - immigrants (I)
  - "Omission R.I."
- c) les personnes qui ont définitivement quitté la concession :
  - soit par décès (D)
  - soit par changement de domicile (E)
  - enfin, celles qui ont été inscrites par erreur comme résidant lors du R.I., alors qu'elles étaient simplement de passage ("passager P. I") ou celles qui avaient déjà quitté la concession avant le P. I. ("émigré avant R.I.")

Pour les trois cas de cette catégorie, on barre lisiblement les mentions sur la ligne correspondante.

On précise la date de l'évènement (N D) ou du changement de domicile (I, E) à l'aide du calendrier lunaire Wolof, complété par quelques dates agricoles.

On précise également le lieu de naissance ou de décès et surtout de provenance ou de destination (I, E).

Pour les décès on ajoute les circonstances du décès : signes et durée de la maladie. On précise en jours l'âge des décédés de moins d'un mois. Des âges manifestement erronés ou des omissions sont corrigées. Les modifications dans la situation matrimoniale ou la structure des ménages sont également mentionnées.

.../...

On n'établit qu'une seule fiche "migration" pour plusieurs personnes émigrées ensemble à une même destination, par exemple des enfants accompagnant leur mère. Si la personne est restée dans la zone étudiée, on mute la fiche dans le dossier du village indiqué pour faire la confrontation.

On fait ces confrontations lorsque le recensement de la zone est terminé. On mentionne le résultat sur la fiche : il y a accord ou litige. En cas de litige, c'est-à-dire si la personne n'est pas retrouvée comme immigrée (I) sur la fiche familiale de la concession où on avait inscrit qu'elle avait émigré, l'enquêteur retourne dans cette concession pour demander des explications, et le cas échéant dans la concession d'origine.

La plupart des litiges sont ainsi résolus. Il s'agit de plus souvent d'omissions volontaires ou non d'immigrés; parfois un nouveau changement de domicile a eu lieu.

Les changements de domicile, fréquents en milieu Serer (Niakhar), sans doute liés en grande partie à la structure matrilineaire, et dans le Saloum (Paos-Koto) où en général la terre n'est pas occupée de façon stable, allongent la durée du recensement de contrôle.

---

Entre le premier et le second recensement de contrôle, on a abandonné les tournées trimestrielles des contrôleurs au niveau des villages, car on a constaté que ce procédé laissait des omissions de naissances et de décès. Il semblait plus efficace et plus économique de simplifier les opérations en un recensement de contrôle annuel au niveau de chaque famille.

---

DEUXIEME RECENSEMENT DE CONTROLE -

Il s'est déroulé un an après le premier, à peu près à la même saison. La technique a été généralement semblable; on a simplifié certaines modalités en ne conservant comme document que les fiches Familiales et les fiches de Migration interne à la zone. Les fiches Naissance et Décès ne sont utilisées que pour les passagers.

Les mariages, des femmes seulement, sont inscrits directement sur la fiche familiale avec les autres évènements nouveaux (N, D, I, E), en mentionnant le lieu et la date.

Pour tenir compte des enseignements du précédent recensement, l'attention des enquêteurs a été portée sur :

- les enfants nés et décédés entre les deux recensements, seul renseignements où l'on est obligé d'utiliser la méthode rétrospective; les questions ont été plus précises concernant systématiquement les femmes de 15 à 49 ans n'ayant pas déclaré d'enfant depuis le dernier enregistré, **sauf** si celui-ci a moins d'un an.
- le lieu de provenance ou de destination qu'il soit dans la zone ou en dehors.
- Les circonstances de décès
- La précision des dates (voir le calendrier wolof)

Des renseignements supplémentaires ont été inscrits :

1°) le rang de naissance pour les nouvelles naissances enregistrées depuis le recensement initial.

2°) les grossesses visibles ou éventuellement déclarées.

On avait déjà songé à dresser au cours des tournées trimestrielles une liste des femmes enceintes de façon à suivre le devenir de la grossesse. Ce genre d'investigation aurait été possible si l'on avait disposé d'une auxiliaire médicale qui serait restée en liaison avec les matrones, mais il ne pouvait être question, surtout en milieu traditionnel, de confier ce travail à un contrôleur.

.../...

D'autre part, au niveau du village, le contrôleur ne pouvait noter qu'un nombre restreint de grossesses visibles. Il en allait différemment pour l'enquêteur entrant dans chaque concession. Un nombre satisfaisant de grossesses a ainsi été enregistré dans le Sine (Serer), beaucoup moins dans le Saloum dont la population semble plus réticente.

3°) Le nombre de mariages, d'enfants nés vivants, décédés et survivants des femmes de 15 à 49 ans dans un village tiré sur quatre.

Les erreurs concernant les recensements antérieurs sont mentionnés avec référence au recensement correspondant, par exemple "omission R I", "omission R C 1".

Pour faciliter la lecture des fiches et l'exploitation des renseignements on a utilisé des encres de couleur différente à chaque recensement :

- bleu : recensement initial
- rouge : premier recensement de contrôle
- vert : deuxième " " "

Le suivant sera violet ou noir - les crédits seront épuisés avant la gamme de couleurs.

Pour vérifier la vraisemblance des données pendant l'enquête, on a comptabilisé après le recensement de chaque groupe de village les naissances, grossesses, décès de moins d'un an, un an, et les autres. Au début de la campagne, une ventilation par enquêteur a incité à porter un soin particulier sur les questions concernant les enfants nés et décédés entre les deux recensements.

Des enregistrements au magnétophone ont été effectués pour préciser la conduite des questionnaires.

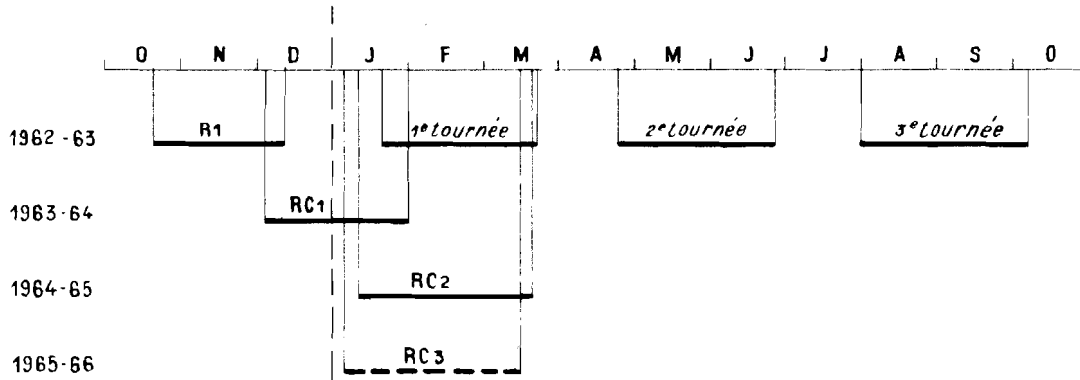
Des cahiers d'état-civil de village imprimés sont remis à l'issu du recensement dans un certain nombre de village pour remplacer les précédents et l'articulation est établie cette fois avec l'officier d'état-civil.



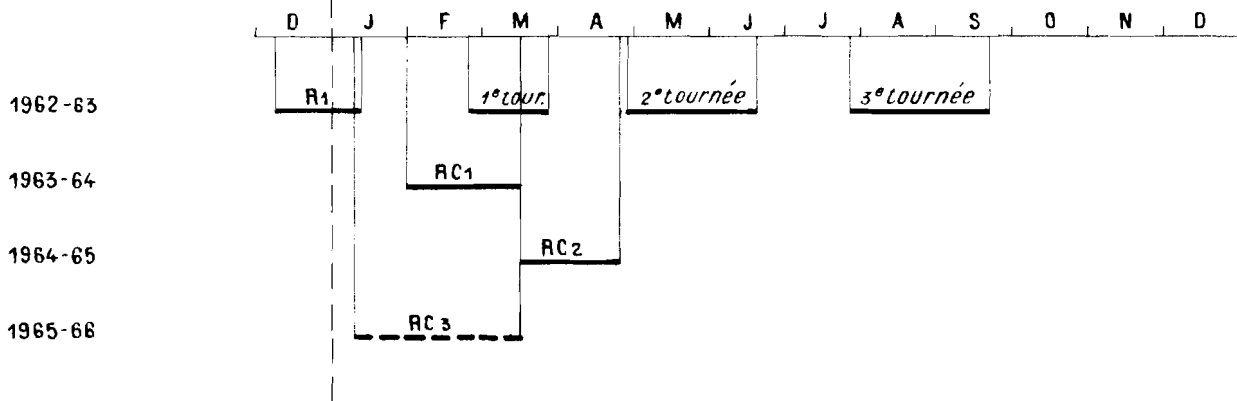
# Etude démographique du Sine Saloum

## Calendrier de l'enquête

*1° Zone: NIAKHAR*



*2° Zone: PAOS-KOTO*



- / A L E N D R I E R W O L O F -

utilisé pour le 2ème recensement de contrôle

---

Ouverture de la traite 1963 .....	30 Décembre	1963
1er Kor 1964 .....	16 Janvier	1964
Korité .....	14 Favrier	1964
1er digui Tabaski .....	15 Mars	1964
1er jour Tabaski .....	13 Avril	1964
Fête de Tabaski .....	23 Avril	1964
1er jour Tamkharité .....	13 Mai	1964
Fête Tamkharité .....	22 Mai	1964
Début distribution semence .....	15 Mai	1964
1er jour digui Gamou .....	11 Juin	1964
1er jour Gamou .....	11 Juillet	1964
1ère pluie 8 Juin, début saison des pluies .....	Début Juillet	1964
Fête de Gamou .....	22 Juillet	1964
1er râki Gamou .....	10 Août	1964
Début de la récolte de mil.....	Fin Sept.	1964
1er Mamou Kor .....	8 Octobre	1964
Début de la récolte d'arachide .....	1ère quinzaine	Octobre 64
1ère N'Dèyou Cor .....	6 Novembre	1964
Récupération des semences .....	8 - 9 Nov.	1964
1er jour Barakhloou .....	6 Décembre	1964
Ouverture de la traite .....	28 Décembre	1964
1er jour Kor .....	5 Janvier	1965
Korité .....	3 Février	1965

---

EXPLOITATION DES RENSEIGNEMENTS -

Manuelle :

- Recensement initial : pyramide d'âge de quelques villages en cours d'enquête.
- Tournées trimestrielles : naissances, décès, mariages, proportion d'inscriptions sur les cahiers de village.
- 2ème recensement de contrôle : grossesses, naissances, décès (0, 1 an, autres) au début par enquêteur, ensuite par village, en cours d'enquête.  
Fécondité totale, nuptialité.

Mécanographique :

Comme Chiffrement à l'encre bleue, vérification à l'encre rouge. Comme il s'agissait d'une enquête pilote, on a préféré ne pas réserver des cases de chiffrement sur le document de base et utiliser des fiches intermédiaires de chiffrement.

Recensement initial ( RI )

On remplit une fiche de chiffrement par fiche familiale, à raison d'une ligne par individu.

Les personnes de passage font l'objet d'une ligne à la suite du dernier résident habituel, sur la fiche de chiffrement de la concession correspondante.

La relation de parenté avec le Chef de ménage n'est pas chiffrée, car on a prévu un numéro de ménage.

1° Recensement de contrôle - (RCI)

On remplit les fiches de chiffrement par village et non plus par fiche familiale.

On ne chiffre :

- ni les fiches de personnes de passage, ni les fiches de mariage; elles feront l'objet d'une exploitation manuelle,
- ni les fiches de naissance et de décès concernant les événements survenus avant le recensement initial (Vérifier si les personnes correspondantes étaient mentionnées sur la fiche familiales lors du RI, puis les séparer du dossier),
- ni les fiches de naissance et de décès concernant des personnes non résidentes; dans ce cas, elles ne figurent pas sur la fiche familiale - Séparer ces fiches du dossier.

En dehors de ces cas, on ne chiffre que :

- les nouveaux événements : naissance, décès, immigrants, émigrants.
- les erreurs de recensement initial: omission ou passager lors du RI. Chaque cas fait l'objet d'une carte mécanographique. Si un enfant né dans l'année a émigré

on établit deux cartes, une pour la naissance, l'autre pour l'émigration; de même si un immigrant est décédé après son arrivée (voir colonne 33).

Les renseignements selon l'enquêteur ne sont pas exploités parce qu'ils avaient déjà été relevés en majorité par le contrôleur lors des tournées trimestrielles.

En raison des incertitudes concernant le recensement des résident absents et des passagers, il est apparu préférable de calculer les taux sur la population résidente plutôt que sur la population présente; c'est pourquoi les renseignements sur les absents et les passagers ne sont plus chiffrés.

Les résultats sur le premier cycle annuel d'observation sont calculés sur la population exposée au risque, c'est-à-dire observée pendant une période exacte de 12 mois après le recensement initial de chaque village, afin d'utiliser le maximum d'information; d'où la colonne 34: situation de l'évènement par rapport à la date du recensement.

Les autres colonnes sont ajoutées (33-38) pour exploiter les renseignements sur les évènements nouveaux.

L'âge de la mère pour les naissances et l'âge au décès sont chiffrés dans les colonnes réservées à l'âge.

## 2° Recensement de contrôle (RC2)

Chiffrement basé sur le précédent mais avec les modifications suivantes :

- le code enquêteur est repris,
- la colonne 26 utilisée pour la rougeole au RI est inutilisée,
- le rang de naissance est chiffré dans la colonne 16 qui était devenue inutile.

L'observation ayant été prolongée, on peut utiliser des années de calendrier complète. Pour faciliter l'exploitation, on met à jour le fichier au 1er Janvier de chaque année. La colonne 34 devenue inutile est utilisée pour les erreurs relatives au RI ou au RCI mais il devient nécessaire d'autre par de chiffrer l'année de naissance (colonnes 41-42).

## C H I F F R E M E N T

Colonne	Document de base	Code
	<u>Constantes :</u>	
1	Village :	1 Niakhar
2	Arrondissement	2 Paos-Koto
3-4	Secco	Code village
5-7	Numéro de concession	001, 002
8-9	RI, RC2 Enquêteur	Code enquêteurs
	<u>Caractéristiques individuelles</u>	
10-11	Numéro de ménage dans la concession : à inscrire dans la marge gauche de la fiche familiale avant de commencer le chiffrement quel que soit le numéro d'ordre individuel	01, 02, ... ZZ pour les passagers
12-13	Numéro individuel dans la concession, Vérifier que le chef de ménage a le premier numéro d'ordre dans le ménage.  RI : Pour les passagers, on prend le numéro qui suit celui du dernier résident de la concession.  RC : Décès, émigrant, passager R.I. (on inscrit l'ancien numéro).  Naissance, Immigrant, omission R.I. : on inscrit un nouveau numéro, à la suite du dernier numéro, quel que soit le numéro de ménage.	01,02 ....
14	RI : Résidence	Résident présent : 1 absent : 2 Passager : 3
15	Sexe	M : 1, F : 2
16	RI : Connaissance de la date de naissance par un bulletin d'état-civil RC2 : Rang de naissance	Date connue : 1 Pas de date : 0
17-18	Age :	Code Age
	RC Naissance : inscrire l'âge de la mère on augment d'un an l'âge inscrit au recensement initial, si la naissance a eu lieu en Mai ou après Mai 1963 pour Niakhar, et Juin pour Paos-Koto	
	RC : Décès : Inscrire l'âge au décès; pour le décès de moins de 2 ans, marquer sur la fiche de décès, le mois de décès en mois.	
	RC : Autres cas: Inscrire l'âge au moment du recensement de contrôle	



34	RC I : <u>Situation de l'évènement par rapport à la date du RI</u>	
	Evènement survenu moins d'un an après le RI :	
	(si la date exacte n'est pas précisé, on la suppose au 15 du mois indiqué)	s
	- naissances et décès omis au cours des tournées trimestrielles	0
	- naissance et décès enregistrés au cours des tournées trimestrielles ainsi que émigré et immigré.	1
	Evènement survenu plus d'un an après le RI	2
	- omission et passager RI	Z
	- non précisé	X
	RC 2 : Omission RI	5
	Omission RCI ( N, D, I, E, )	6
35-36	RC : <u>Date de l'évènement</u>	
	Mois : Janvier 1	Année 1962 2
	Octobre 0	1963 3
	Novembre X	1964 4
	Décembre Z	
37-38	RC : <u>Cause du décès</u>	
39-40	RC : rougeole : année et mois	
41-42	Année de naissance	

## LES CONDITIONS DE TRAVAIL -

Qu'il s'agisse de la population observée, des enquêteurs, ou des moyens matériels et administratifs, les conditions de travail sont importantes à considérer car elles déterminent le rendement de l'enquête et la qualité des données.

### Le personnel comprend :

- 1 démographe de l'ORSTOM
- 2 contrôleurs du Service de la Statistique du Sénégal
- et des enquêteurs en nombre variable,
  - pendant le RI : 13
  - pendant le RCI : 6 ayant participé au RI
  - pendant le RC2 : 7 dont 2 nouveaux.

La plupart ayant déjà participé à des enquêtes démographiques, la formation a été simplifiée et essentiellement pratique : un nouvel enquêteur travaille quelques jours avec un ancien avant de remplir seul les questionnaires.

Après un exposé sur les buts de l'enquête, les questionnaires prévus sont essayés au Chef-lieu de la première zone; à l'issue de cet essai, les instructions sont mises au point en commun.

Le nombre d'enquêteurs étant réduit il est possible de les contrôler individuellement au début de chaque recensement. La valeur des enquêteurs est cependant variable, mais le fait de disposer des mêmes observateurs améliore d'année en année la qualité et le rendement de l'enquête.

Le personnel est hébergé à la même base au centre de la zone où il revient à la fin de chaque journée de travail, ce qui favorise la coordination ainsi que les conditions physiques et morales du travail. Une distribution de vitamine C a apporté un appoint utile à la ration.

### Les véhicules :

Quatre véhicules Citroën 2 CV sont utilisés. Ils conviennent à ce genre de travail et permettent une grande mobilité de petites équipes, Conduits par le personnel lui-même, ils ont l'avantage d'un fonctionnement économique et de réparations généralement simples. Leur vétusté a cependant entraîné pendant le recensement initial et le premier recensement de contrôle de fréquentes réparations et par conséquent une baisse de rendement.

L'achat de deux véhicules neufs au deuxième recensement de contrôle était indispensable pour remplacer deux anciens hors d'usage.

### Les rapports avec la population :

Dans l'ensemble et en particulier en pays Serer, l'accueil est favorable. Des travaux des champs, à certaines époques, comme la récolte des arachides en Octobre-Novembre, oblige l'enquêteur à trouver un compromis entre l'horaire du paysan et celui du soleil.

Les recensements de contrôle se sont déroulés en période de traite, saison relativement fraîche, et où la population est plus disponible.



Le dialogue est facile, la langue wolof étant répandue partout même chez les Serer.

Dans la deuxième zone, les habitants de certains villages mourides, accueillirent de mauvaise grâce les enquêteurs, donnant souvent des renseignements erronés et refusant parfois l'accès de la concession. Avant le deuxième recensement de contrôle, une intervention directe auprès des chefs politique et religieux influents dans la région a renversé cette situation en faveur des enquêteurs et permis de redresser la plupart des erreurs des relevés précédents.

D'autre façon générale, les visites renouvelées de la même équipe d'enquêteur dispose favorablement la population à leur égard. La population acquiert la preuve qu'il ne s'agit pas d'impôts et qu'on ne peut lui nuire. Elle semble sensible à la continuité de l'entreprise. Celle-ci se concrétise d'ailleurs au village par le cahier d'état-civil remis à un responsable de la collectivité.

Rendement :

Pour le recensement initial le rythme de travail prévu de 100 habitants recensés en moyenne par enquêteur et par jour se révéla plus bas (70). Les crédits étant fixés on a dû ajuster l'effectif de la population étudiée et limiter celui de la seconde zone.

Dans cet habitat déjà relativement dispersé, les changements de domicile plus fréquents qu'on ne les imaginait à priori ont également allongé la durée prévue du premier recensement de contrôle.

Au cours des deux premiers recensements, la vétusté des véhicules et dans un autre ordre d'idées les complications dans la gestion des crédits et l'administration du personnel ont aussi contribué à ralentir le rendement escompté. Ces difficultés ont été fortement réduites au deuxième recensement de contrôle, en particulier la gestion et l'administration beaucoup, plus simplifiées par les services de l'O.R.S.T.O.M.



O. R. S. T. O. M.

DIRECTION GENERALE :

24, rue Bayard - PARIS 8ème

Service Central de Documentation :

70-74, route d'Aulnay - BONDY (Seine)

Centre O. R. S. T. O. M. de DAKAR-HANN :

B. P. 1386 - DAKAR (Sénégal)